

Des accueils de loisirs pour tous dans la Vienne

LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE LA VIENNE

Elle assure le pilotage du projet par délégation des partenaires financiers. Support opérationnel, elle organise l'ingénierie et la structuration administrative du projet.

UNE SYNERGIE PARTENARIALE AU SERVICE D'UN PROJET EXPERIMENTAL

Le groupe de pilotage est composé de représentants de :

- la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne
- la Muzuelle Sociale Agricole Sèvres-Vienne
- la Fondation De France
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Vienne
- le Conseil Général de la Vienne
- la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de la Vienne

A partir de la volonté des équipes de s'inscrire dans une démarche d'accueil de qualité des enfants en situation de handicap, le référent handicap intervient pour accompagner la prise éducative de la structure. Il coordonne et anime le dispositif.

Coordonnateur « référent handicap » / Sylvain CARIU

Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de la Vienne
 12 rue des Carmélites - 86000 POITIERS
 05 49 00 01 45
 referenthandicap@federacion-csc86.org

Accueil
 des enfants en situation de handicap
 en centre de loisirs
 du département de la Vienne

FÉDÉRATION de la Vienne

FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA VIENNE

86000 POITIERS
 Associatif

Date de début : **01/09/2010**

Référent(e) de l'action
 Sylvain Cariou

OBJECTIF DE L'ACTION

- ✓ Permettre aux équipes d'animation de recevoir et d'inclure effectivement les enfants en situation de handicap de leur territoire.
- ✓ Permettre aux parents d'enfants en situation de handicap de bénéficier d'un mode de garde éducatif local pour concilier vie familiale et vie professionnelle
- ✓ Outiller les équipes d'animation dans leur accueil de la différence (compétences, supports)
- ✓ Développer un partenariat entre le secteur médico social et socio culturel

QUELS CHANGEMENTS CELA A-T-IL PRODUIT ?

→ Sur les habitants impliqués

Les parents d'enfants en situation de handicap peuvent ainsi bénéficier d'un mode de garde éducatif sur leur territoire de vie (quartier ou commune). Au travers de l'accueil de leur enfant, c'est aussi l'inscription de la famille (parents, fratrie) sur un territoire qui est soulignée. Enfin, l'accueil de la différence, c'est aussi contribuer à un changement de regard sur le handicap.

→ Sur le public visé

Les enfants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une expérience en milieu ordinaire où l'absence de "performance" ou de résultats permet de personnaliser l'accueil en collectif.

→ Sur le centre

Au delà de mettre en oeuvre l'esprit de la loi de 2005 sur l'accueil et la participation sociale des personnes en situation de handicap, les équipes développent de nouvelles postures et pratiques d'animation.

RÉSUMÉ

Le référent handicap accompagne toutes les équipes d'animation du département quand ils sont amenés à recevoir un enfant en situation de handicap sur les temps extra scolaires.

Il accompagne la préparation de l'accueil et l'aménagement de l'ALSH.

Il propose et anime des modules de sensibilisation et de formation autour de l'accueil de la différence.

Enfin, il met à disposition des équipes d'animation du département des malles pédagogiques permettant de sensibiliser les enfants au handicap et à la différence.

Quelle est la situation de départ qui a motivé le projet ?

En 2009, les ALSH du réseau de la Vienne expriment des difficultés à recevoir dans de bonnes conditions les enfants en situation de handicap. Malgré une volonté partagée d'inclure tous les enfants, les équipes d'animation se sentent démunis (manque de partenariat, de ressources, de formation et d'accompagnement).

Une enquête portée par la fédération de la Vienne vient confirmer et affiner ces besoins qui existent pour tous les ALSH du département.

Plusieurs partenaires concernés par cette problématique d'inclusion sont mobilisés (DDCS, MSA, CAF, CD) et contribuent à développer ce dispositif d'inclusion expérimental en 2010.

Qu'avez-vous mis en place

Un référent handicap pour les ALSH de la Vienne est recruté à plein temps.

Il s'adresse à tous les ALSH du département qu'elle que soit le porteur de l'accueil. Il intervient pour des situations d'enfants de 3 à 17 ans relevant de la MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées).

Le référent handicap met en place 4 actions:

-Il anime un protocole d'accueil personnalisé pour chaque situation d'accueil. Il agit de faire travailler en partenariat tous les acteurs éducatifs de l'enfant (parents, institutrice, éducateur, AVS..) afin d'évaluer la faisabilité de l'accueil, identifier les besoins de l'enfant et de la structure et proposer des aménagements.

-Il anime des modules de sensibilisation pour les équipes d'animation pour lutter contre les représentations des animateurs vis à vis de ce public qu'ils connaissent mal

-Il propose des actions de formations pour les acteurs éducatifs afin de développer des compétences professionnelles dans l'accueil de la différence

-Il met à disposition des ALSH des malles pédagogiques (livres, DVD, jeux...) pour permettre aux équipes d'animations de parler du handicap aux enfants et de les sensibiliser à la différence

Quels moyens ont été mis en oeuvre ?

Mise en place des équipes et rôle de chacun

Le référent handicap, coordonnateur du dispositif, mobilise les différents acteurs éducatifs gravitant autour de l'enfant (parents, instituteurs, éducateurs, animateurs...) dans le cadre de l'élaboration d'un protocole d'accueil personnalisé.

Mise en place des moyens logistiques et financiers

La Fédération des Centres Socioculturels de la Vienne porte le dispositif. Son financement est assuré par une synergie partenariale (CAF, MSA, DDCS, CD, Fondation de France).

Quels moyens ont été mis en oeuvre ?

Quel(s) résultat(s) de l'action ?

Il est constaté une augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap en ALSH. Au delà de cette augmentation quantitative, c'est l'accueil qualitatif qui s'est développé.

Plus que de l'intégration (recevoir un enfant), c'est l'inclusion qui est visée (que chaque enfant participe à l'accueil collectif en y trouvant une place en lien avec ses capacités et ses ressources).

L'accueil de la différence se banalise..le frein des représentations semble dépassé et les accueils de loisirs s'approprient de plus en plus des méthodes partenariales avec le champ du médico social et développent eux mêmes des outils d'inclusion pour tous les enfants.

L'action va-t-elle se poursuivre ?

Le dispositif ALSH est reconnu depuis plusieurs années, les partenaires financiers (CAF, DDCS, MSA, CD) sont donc confiant sur la reconduction de leur investissement. Toutefois, le budget, ayant d'une part bénéficié d'apports de fondations, et d'autres part de recette liées à la « vente » de formation qui fluctuent, reste fragile en terme d'équilibre.

L'extension du dispositif au champ de la petite enfance (accompagnement des crèches et des RAM) et le recrutement d'une référente handicap Petite Enfance en 2015 sera fragilisé dès 2019. Un réajustement du poste et du porteur du projet est en cours.

Quelles améliorations souhaiteriez-vous apporter au projet ?

Un développement de partenariats avec les homologues de France. Partout, des initiatives similaires voient le jour...mais elles ne sont pas fédérées et ces dispositifs ne mutualisent pas encore leur savoir faire et leurs pratiques.

Une coordination nationale (au delà des porteurs de projet tous très différents) permettrait de bonifier ces expériences, contribuer à les pérenniser à favoriserait un essaimage sur des territoires non couverts.

Quels conseils donneriez-vous à des personnes qui voudraient suivre vos traces ?

Mobiliser un partenariat élargi...avec un projet qui vise, au delà d'accueillir des enfants en situation de handicap, à soutenir la parentalité, ouvrir à un espace social à tous ses habitants et contribuer à décroiser les prises en charges médico sociales.

Enfin, rappeler le fait que permettre à un enfant en situation de handicap d'être accueilli en ALSH , c'est aussi permettre à des familles de conjuguer les temps familiaux et professionnels.

L'adaptation aux besoins des enfants en situation de handicap implique de personnaliser davantage l'accueil et redéfinir le sens des temps d'animation. Enfin, l'accueil de la différence renforce la valeur partagée des centres sociaux autour des notions de Vivre ensemble.

→ Sur le territoire

L'accueil et l'inclusion du public en situation de handicap (enfants, salariés, bénévoles..) renforce la vocation originelle des centres sociaux à accueillir les habitants d'un territoire, en situation de handicap ou pas.

→ Sur les partenaires

Le secteur du médico social reconnaît désormais davantage la valeur éducative des ALSH. Les acteurs "spécialistes" du handicap travaillant en partenariat avec les acteurs "spécialistes" de l'animation.

QUEL RÔLE A JOUÉ L'HABITANT

- 1 contributeur
- 2 participant

QUEL RÔLE A JOUÉ LE CENTRE

- 1 a animé l'action pour les habitants

QUELLES DIFFICULTÉS ONT ÉTÉ RENCONTRÉES ?

- 1 des représentations, des craintes liées à des méconnaissances sur le handicap
- 2 des surcoûts éventuels liés à l'embauche d'animateurs supplémentaires pour pallier à un taux d'encadrement rendant difficile la personnalisation de l'accueil. (dans la Vienne, un dispositif financier avec la CAF est mobilisable)
- 3 des modalités de travail en partenariat à inventer entre le socio culturel, le medico social, l'éducation nationale...et les parents.
- 4 des conceptions du métier d'animateur à accompagner
- 5 un dispositif expérimental...qui fonctionne sur des budgets eux aussi expérimentaux (cycle de 3 ans)

Galerie d'image

Retrouvez plus d'informations et participez sur la plateforme, lien direct vers la fiche action :
<https://www.cestpossible.me/action/des-accueils-de-loisirs-pour-tous-dans-la-vienne/>